



Association OZ'Être

Inspiration – Coaching et évènementiel

2 rue impasse du Charpentier 67370 REITWILLER

Tél . 06 76 74 02 12 - contact@ozetre.fr - www.ozetre.fr



<https://www.facebook.com/ozetrelamagiedetavie/>

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Profession :

J'adhère à l'association OZ'Être pour l'année..... et je recevrai ma carte de membre. L'adhésion est valable pour l'année civile.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition sur simple demande. Je m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

J'accepte que mes coordonnées soient conservées par l'association. Conformément au RGPD (entré en vigueur le 25 mai 2018), ces données strictement confidentielles ne sont en aucun cas transmises à un tiers, ni divulguées. Je peux me désinscrire à tout moment en envoyant un mail à contact@ozetre.fr.

Fait à..... le

Signature de l'adhérent :



Association OZ'Etre

Inspiration – Coaching et évènementiel

2 rue impasse du Charpentier 67370 REITWILLER

Tél . 06 76 74 02 12 - contact@ozetre.fr - www.ozetre.fr

 <https://www.facebook.com/ozetrelamagiedetavie/>

Bulletin d'inscription

Nom et prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Evènements :

Dates :

Comment avez-vous connu l'association ? Presse Internet Bouche à oreille

Autre : précisez.....

Coût du stage	
Montant adhésion	
Total	

Toute inscription doit être accompagnée d'un règlement (coût du stage et adhésion).
Les chèques sont à libeller à l'ordre de OZ'Etre et seront encaissés après l'évènement.
Si vous souhaitez régler en plusieurs fois, nous consulter.

Les bulletins accompagnés du règlement sont à retourner à Association OZ'Etre 2 rue impasse du Charpentier 67370 REITWILLER

Conditions particulières :

- *Annulation de la part de OZ'Etre*

Pour des raisons d'indisponibilité de salles ou tout autre motif justifié, OZ'Etre se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'organisation ou le programme d'un évènement ou de l'adapter. Les participants seront alors remboursés intégralement.

- *Annulation de la part des participants*

Les arrhes restent acquises en cas d'annulation moins de 15 jours avant l'évènement ou le jour même. Si le règlement a été effectué dans sa totalité, le remboursement sera effectué arrhes déduites.

En cas de force majeure, les clauses de l'annulation pourront être reconsidérées, toutefois le montant de la cotisation reste dû à l'association.

- *Report ou abandon*

En cas d'empêchement de l'intervenant, les activités prévues peuvent être reportées à une date ultérieure.

Tout abandon en cours de stage ou d'atelier ne donne lieu à aucun remboursement.

Date d'inscription :

Signature :